



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ports

Question au Gouvernement n° 2517

Texte de la question

GRÈVE DANS LE PORT DE MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Roland Blum, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Roland Blum. Contrairement à notre collègue socialiste, je voudrais remercier Luc Chatel pour son action au Gouvernement, et lui exprimer notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé des transports, et je la pose au nom de l'ensemble des députés UMP de Marseille, ainsi que de notre collègue Daniel Fidelin, député de la Seine-Maritime.

Depuis plus de huit jours, le port de Marseille fait l'objet d'un blocage quasi-total sur l'ensemble de ses bassins et du terminal pétrolier. Il s'agit en fait de la juxtaposition de deux conflits. D'abord, celui des ouvriers dockers, qui sollicitent la prise en compte de la pénibilité de leur travail, et qui mériteraient sans doute une intervention de l'État. Ensuite, celui des agents salariés CGT du port, qui, eux, refusent l'application de la réforme portuaire et le légitime transfert d'une partie du personnel dans les entreprises de manutention et les filiales portuaires, conformément à la loi du 4 juillet 2008. Cette attitude scandaleuse, antidémocratique et antirépublicaine de la CGT a des conséquences dramatiques pour toute l'économie régionale.

Quant au port, il perd des parts de marché sur l'ensemble de ses activités industrielles, mettant en péril les entreprises portuaires, l'emploi et la fiabilité de toute la filière maritime.

Je souhaiterais donc connaître, monsieur le secrétaire d'État, les mesures que le Gouvernement entend prendre pour permettre le retour à une situation normale dans les ports français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur Blum, vous connaissez parfaitement ce port, comme tous les collègues que vous avez cités. Hier, je disais, en réponse à une question de M. Gandolfi-Scheit, que si l'on voulait tuer le port de Marseille, on ne s'y prendrait pas autrement. Eh bien aujourd'hui, malheureusement, je note les premiers signes d'engourdissement, puisqu'un grand armateur, le premier en France, CMA-CGM, troisième au monde pour les conteneurs, vient de déporter les escales de ses navires, qui étaient jusqu'à présent prévues à Marseille, à Gênes et à Barcelone. Voilà la conséquence de l'inconséquence.

Pour répondre précisément à votre question, il y a en effet deux négociations. Il y en a une sur le port, sur les quais, qui touche en particulier les installations de raffinage. Elle a abouti à une solution qui était favorable aux travailleurs portuaires, lesquels l'ont acceptée. C'est simplement la situation nationale, et certainement une volonté de nature politique, qui a entraîné un nouveau mouvement, puisque satisfaction leur avait été donnée. Quant à la négociation nationale, conformément aux instructions de M. le Premier ministre, les discussions se poursuivent entre les ports, les employés des ports et les manutentionnaires, dans le cadre de la convention collective. Il y aura mercredi prochain, après la journée du 12 octobre, une nouvelle séquence de négociations, qui, je l'espère, aboutira.

Voilà où nous en sommes exactement. La réforme s'appliquera. Elle s'applique déjà partout en France. Il faut qu'elle s'applique à Marseille. Il faut que ces mouvements, qui sont scandaleux pour l'avenir du port de Marseille, cessent. Il faut redonner vie à nos ports. Je compte sur le soutien de la représentation nationale, et je pense que ce soutien dépassera d'ailleurs les seuls bancs de la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du*

groupe UMP et sur divers bancs du groupe NC.)

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2517

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 octobre 2010